

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION BITUME POWER

Pour les membres de l'association, cette reconnaissance ne sera signée qu'une seule fois (en précisant en signature « Pour toutes les dates de sorties journées Bitume Power ». Elle sera valable pour les dates suivantes de l'année 2024

;

- SAMEDI 10 FEVRIER – ALES
- SAMEDI 02 MARS - LE LUC
- VENDREDI 5 AVRIL - LEDENON
- DIMANCHE 5 MAI - LE LUC
- DIMANCHE 3 NOVEMBRE – LEDENON
- SAMEDI 14 DECEMBRE - LE LUC

INTRODUCTION :

Nous sommes, aujourd'hui, tous réunis sur un circuit, afin de partager au mieux notre passion.

Etant tous de niveaux de pilotage variés et avec des voitures de puissances différentes, il est impératif de trouver un bon compromis entre la recherche de ses limites, ou de celles de sa voiture, et le respect des autres.

Aussi, dans l'intérêt de tous, nous vous demandons de lire attentivement ce règlement et de l'accepter et de l'appliquer à la lettre durant la journée.

Règle 1. PRESENTATION ET BRIEFING.

1. Toute personne inscrite à la journée est tenue de se présenter auprès des organisateurs afin de régler les démarches administratives.

La présentation des documents suivants est impérative pour pouvoir accéder aux stands :

- Votre permis de conduire en cours de validité
- Votre attestation Responsabilité Civile, valable pour rouler sur circuit
- La Reconnaissance de Responsabilité, dûment remplie et signée **PAR CHAQUE CONDUCTEUR**
- Le Règlement Intérieur signé **PAR CHAQUE CONDUCTEUR**

En cas de non présentation du permis de conduire en cours de validité ou de l'attestation de responsabilité civile valable sur circuit, le bureau se réserve le droit d'interdire au véhicule l'accès aux stands.

En cas d'oubli de la déclaration de Reconnaissance de Responsabilité ou du Règlement Intérieur, une majoration de 10€ sera demandée au participant. Une fois ces documents vérifiés, une place dans les stands vous sera attribuée.

Nous vous demandons de garder cette place tout au long de la journée, pour des raisons évidentes de sécurité et de fluidité dans les stands.

2. Tout participant à cette journée se doit de suivre les différents briefings, qu'il soit conducteur ou passager, afin de prendre connaissance des règles de sécurité propres au circuit.

Une personne qui n'aurait pas assisté au briefing, se verra automatiquement refuser l'accès à la piste.

3. Les véhicules doivent être en état correct de fonctionnement (feux stop, clignotants, warnings, échappement(s) ne dépassant pas la limite de décibels autorisé sur le circuit nous accueillant ...) et équipés, avant l'entrée en piste d'au moins un anneau de remorquage à l'avant.

Les cabriolets sans arceaux sont interdits décapotés, les monoplaces sont également interdites.

L'organisation (BITUME POWER) ainsi que le chef de piste du circuit se réservent le droit d'exclure tout véhicule ne correspondant pas aux critères de sécurité pour rouler sur piste (fuite d'huile, bruit excessif, carrosserie partiellement démontée ou accidentée etc ...). Le refus d'accès à la piste n'entraînera aucun remboursement de frais ou de dédommagement quelconque.

Règle 2. COMPORTEMENT SUR LE CIRCUIT.

1. Le port du casque (norme CE minimum) est obligatoire pour le conducteur et son passager ; de plus pour les véhicules ne possédant pas de pare-brise, un casque intégral avec visière est également obligatoire pour le conducteur et le passager. La ceinture de sécurité (ou harnais) est également obligatoire pour le conducteur et son passager (au maximum un passager par voiture et à l'avant).
Un conducteur qui embarque un passager le fait sous son entière responsabilité.
En cas d'accident, matériel ou corporel, l'association BITUME POWER décline toute responsabilité.
Les vitres latérales ne pourront être baissées que de quelques centimètres.
2. Les journées circuit organisées par BITUME POWER ne sont pas des courses. Il est donc inutile de se prendre pour un pro. Nos journées sont axées avant tout sur la bonne humeur, l'entraide, la passion commune et la sécurité.
Donc, tout comportement jugé irrespectueux ou dangereux, aussi bien sur la piste que dans les stands, fera l'objet d'une exclusion immédiate de l'enceinte du circuit, sans qu'aucun remboursement ne soit effectué par les organisateurs ou propriétaire du circuit.
L'association BITUME POWER se réserve le droit, en accord avec la Direction du circuit, de faire des cessions de roulage en fonction de nouvelles directives de la FFSA.
3. Tout spectateur ou accompagnateur est dans l'obligation de respecter les consignes de sécurité. Il n'est pas autorisé à traverser la piste et à se rendre dans des zones non prévues pour le public. Seuls les commissaires désignés et les photographes ayant obtenus une autorisation spécifique pourront accéder à certains points de vue définis par les organisateurs. En aucun cas il ne sera possible de se positionner derrière un rail.
4. Session de découverte du circuit obligatoire.
Votre première session sera obligatoirement une session lente de découverte du tracé de la piste et des bonnes trajectoires, afin de vous familiariser avec les particularités du circuit (qualité du revêtement, échappatoires, zones risquées, etc ..). Il est impératif de connaître les bonnes trajectoires pour ne pas se laisser surprendre par le conducteur devant vous qui, dans un virage, passerait de l'extérieur à l'intérieur de la piste.
5. Si vous tournez pour la première fois sur ce circuit (quel que soit votre niveau et/ou votre voiture), vous devrez le signaler lors de la vérification des papiers d'inscriptions. Dès l'ouverture de piste, une fois le briefing terminé, un membre de l'association vous fera découvrir le tracé.
6. Tout conducteur est tenu de respecter et d'obéir sans délai aux remarques et commandements des commissaires de piste (drapeaux, conseils, remarques, etc) sous peine d'exclusion.

Paraphe du conducteur



7. Règles de distances entre les véhicules.

Tout conducteur se doit de maîtriser son véhicule. Cela signifie qu'il est déconseillé de coller le conducteur devant vous. Si vous êtes plus rapide, le **véhicule vous précédant est prioritaire**, il vous incombe de prendre toutes les précautions nécessaires pour le dépasser en toute sécurité, dans un endroit sans risque et en s'assurant que celui-ci vous a vu. En cas de choc, chacun devra prendre ses responsabilités et assumer ses fautes conformément aux règles de priorités ci-dessus décrites. A de très rares exceptions, certains conducteurs aguerris, qui se connaissent suffisamment pour anticiper leurs réactions, peuvent tourner de manière rapprochée. Dans un tel cas, lors d'un accrochage, la décision de la responsabilité sera laissée à l'arbitrage des conducteurs, qui ont pris un tel risque d'un commun accord. Les commissaires de piste, qui auraient assisté à l'accident, peuvent également servir de témoins.

8. Incident sur la piste:

En cas de sortie de piste, veuillez attendre que la voie soit dégagée avant de reprendre la piste. En cas d'immobilisation du véhicule dans les graviers ou en cas de panne, veuillez attendre dans votre véhicule l'arrivée des commissaires, l'interruption de session et l'arrivée du véhicule de dépannage. Il est formellement **INTERDIT de sortir du véhicule**, sauf en cas d'incendie où vous irez vous réfugier derrière le rail le plus proche. Si un autre conducteur sort de la piste, ne vous arrêtez pas, mettez les warnings, ralentissez et rentrez directement au stand afin de prévenir l'organisation. Inutile de créer un accident supplémentaire. En sortant des graviers, vous veillerez à rouler sur le bas-côté afin de ne pas salir la piste. En cas de panne, arrêtez-vous de suite sur le bas-côté dans un endroit visible et sécurisé, ceci afin d'éviter de mettre de l'huile sur toute la piste. En cas de sortie de piste, vous êtes responsable des dégâts occasionnés aux installations. **Toute dégradation vous sera facturée** et un chèque de provision sera immédiatement exigé.

9. Règles de dépassement :

La règle primordiale à respecter est « je me laisse dépasser en indiquant clairement mes intentions à l'aide de mes clignotants, lorsque les conditions de sécurité sont réunies ». Vous indiquez avec votre clignotant le côté où vous restez. En clair, cela veut dire que vous devez rester du côté de la piste où vous vous trouvez, en indiquant avec votre clignotant que vous laissez passer, que vous cessez d'accélérer pour permettre un dépassement rapide. Cela dit, attendez un endroit propice au dépassement, on ne vous demande pas de prendre le moindre risque pour laisser passer. Le conducteur le plus rapide doit garder en mémoire qu'il ne doit en aucun cas forcer le dépassement, mais bien attendre le signal qu'on le laisse dépasser.

10. Tours de chauffe (et refroidissement) :

Comme son nom l'indique, dans ce type de tours, ni moteur, ni pneus, ni conducteur ne sont encore chauds... Un conducteur en tours de chauffe n'est pas censé doubler et **garde ses distances** avec les voitures qui le précèdent. Lors de ces tours au ralenti, indiquez que vous êtes en tours de chauffe ou de refroidissement en allumant vos warnings et veillez à ne pas perturber les trajectoires des autres conducteurs qui effectuent leurs tours normaux (surveillez vos rétros). Comme indiqué dans les règles de dépassement, le pilote en tour de chauffe doit lui aussi clairement indiquer qu'il se laisse dépasser à l'aide de ses clignotants (en enlevant momentanément ses warnings).

11. Entrée/Sortie sur la piste:

Pour ne pas gêner les conducteurs entrant/sortant à plus faible vitesse sur le circuit, il est impératif de garder libre les voies d'accès au circuit. Vous devez entrer/sortir sur la piste avec vos warnings. On roule au ralenti dans les stands et on se gare proprement, sur l'emplacement désigné lors de l'accueil, pour ne pas gêner les autres conducteurs. Lors de l'entrée en piste, restez sur le même côté de la piste et ne coupez pas la ligne blanche de sortie des stands; couper cette ligne blanche provoquera immédiatement un drapeau noir.

12. Comportement dans les stands:

Les places sur les stands sont réservées exclusivement aux voitures des participants inscrits. Les accompagnateurs sont invités à stationner uniquement en dehors des stands. Veuillez rouler lentement et avec une extrême précaution dans les stands.

13. Pas de drifts ou de glisse:

Nos journées ne sont pas prévues pour du drift ou de la glisse (en français) ! Toute tentative d'un conducteur de faire du drift sera sanctionnée par un premier rappel et par une exclusion sans remboursement ensuite.

Règle 3. COMMUNICATION ET SIGNALÉTIQUE.

Pour la sécurité de tous, il est impératif de respecter les ordres des commissaires de piste. Ces ordres vous seront principalement communiqués par gestes et par drapeaux ; il est important de bien connaître la signification de chacun d'entre eux.

Drapeau Jaune = Danger sur la piste (accident, obstacle,...), vous devez impérativement ralentir et être vigilants. Ne doublez pas. Le rythme normal ne reprendra que lorsque les drapeaux signalant un danger auront disparu.

Drapeau Rouge = **Arrêt immédiat** de la session et retour de tout le monde aux stands, sans tour de refroidissement. Vous pouvez éventuellement rouler hors enceinte du circuit pour faire refroidir votre voiture.

Drapeau Noir = **Arrêt immédiat** de la session **pour la personne à qui il est présenté**; la raison peut être une infraction du règlement par ce participant ou alors un problème sur sa voiture qu'il n'aurait pas vu et qui pourrait être dangereux pour lui ou les autres participants, il n'y a également pas de tour de refroidissement.

Drapeau Bleu = une voiture plus rapide que la vôtre est sur le point de vous dépasser. **NE CHANGEZ PAS DE TRAJECTOIRE**, réduisez légèrement votre allure afin de faciliter le dépassement

Règle 4. RESPONSABILITES.

La règle est simple : Toute personne qui participe à une sortie le fait « à ses risques et périls ». L'association BITUME POWER décline toute responsabilité en matière de vol, d'accident ou de dommages aux biens et aux personnes. En cas d'accrochage entre participants, ces derniers devront trouver un accord entre eux, sur la base de cette charte de bonne conduite. Toute action pénale, en responsabilité ou en dommages et intérêts contre l'association ou l'un de ses représentants sera nulle et non avenue. L'association BITUME POWER ne sera pas tenue pour responsable de toute dégradation occasionnée sur le circuit (rail abimé, etc.). Le conducteur fautif devra régler le différend avec la société responsable du circuit. C'est en respectant scrupuleusement l'ensemble de ces règles que toutes les sorties précédemment organisées se sont toujours bien déroulées, ce qui nous a permis de vous en proposer une nouvelle aujourd'hui. Profitez-en bien et n'hésitez pas à nous solliciter pour quel conseil que ce soit.



Règle 5. DROIT A L'IMAGE.

Des photographes sont présents lors des journées BITUME POWER. L'association ne saurait être tenue responsable de toute utilisation future des photos prises lors de ces journées ainsi que de leur diffusion publique.

Chaque participant reconnaît donc être informé et accepte que la décision d'exploiter ou non son image soit laissée à la discrétion des photographes présents.

Les photos pourront être fixées, reproduites, communiquées par tout moyen technique en partie ou en totalité sur tous supports présents ou à venir et intégrées à tout autre matériel concernant toutes publications à l'exception de celles qui porteraient atteinte à la réputation, à la vie privée ou à l'image du participant, de l'association ou du photographe.

Règle 6. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE (RTS)

Tous les inscrits aux sorties BITUME POWER sont invités à prendre connaissance des Règles Techniques et de Sécurité rédigées par la FFSA et applicables aux sorties loisirs. Cela comprend de manière non exhaustive les définitions des véhicules de série et des véhicules de compétitions, les équipements de sécurité, les tenues vestimentaires.

L'association BITUME POWER n'est en revanche pas responsable de faire appliquer ses règles, cela revenant aux gérants des différents circuits où sont organisées les sorties loisirs.

Règle 7. GESTION DES DONNEES PERSONNELLES.

Dans le cadre des processus d'inscription l'association BITUME POWER collecte, traite et conserve des données personnelles. Cela concerne les données suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Adresse email

Ces éléments sont collectés dans le cadre d'un processus sécurisé se conformant à la réglementation européenne en vigueur sur la protection des données personnelles dit RGPD ([https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679R\(02\)&qid=1528814703534&from=en](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679R(02)&qid=1528814703534&from=en))

Les données ne sont pas exportées vers des tiers, l'association BITUME POWER étant alors le seul responsable de traitement de ces données.

Les données collectées permettent de procéder à l'inscription des personnes concernées pour les sorties loisirs organisées par l'association BITUME POWER.

Ces données sont traitées et consultées durant l'ouverture aux inscriptions de la sortie concernée.

Ces données sont conservées avec accès restreint après la date de la sortie organisée par l'association BITUME POWER de manière à pouvoir réaliser des statistiques de participation, de statut des inscrits, des modalités d'inscription pendant 2 ans.

Règle 8. ANNULATION.

Les membres du club BITUME POWER peuvent annuler une sortie par an, mais l'argent est encaissé et l'inscription reportée à une autre sortie de l'année en cours.

Si à la fin de l'année le report n'a pas été utilisé, l'argent de l'inscription est perdu.

Les annulations de la part des membres, pourront entraîner, après validation par le bureau, le paiement de 10% du montant de l'inscription (le report ne représente plus que 90% du montant déjà payé).

Les non membres ou les membres ayant déjà bénéficié d'un report ne peuvent annuler, sauf décision exceptionnelle du bureau, que s'ils trouvent un remplaçant qui se charge de les rembourser, l'argent de l'inscription originale étant encaissé quoi qu'il arrive.

Date :

NOM :

PRENOM :

Signature du conducteur précédée de la mention "Lu et Approuvé"

